

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA VILLE DE FOUGERES

Le Maire de Fougères informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du « Règlement Local de Publicité (RLP) » de Fougères, sera ouverte sur le territoire communal pour une durée de 35 jours consécutifs :

du 25 septembre (9h00) au 29 octobre (17h30) inclus

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de la Commune.

Afin de conduire cette enquête, **le président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Sophie LE DREAN – QUENEC'H DU** en qualité de commissaire enquêteur.

Le **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site Internet de Fougères : <https://fougeres.fr/dossier/pour-les-professionnels>
- en **version papier** en mairie à l'accueil de la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention, 2 rue Pommereul à Fougères, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres d'enquête papiers** établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à sa disposition en mairie à l'accueil de la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention, 2 rue Pommereul à Fougères, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par **voie postale** en adressant un courrier à Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Hôtel de Ville de Fougères, 2 rue Porte Saint-Léonard, 35300 Fougères) à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : m.prignon@fougeres.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra aux Ateliers (9 rue des Frères Devéria, 35300 Fougères) aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 25 septembre de 9h à 12h (salle de permanence)
- Le jeudi 1er octobre de 9h à 12h (salle 2)
- Le mercredi 7 octobre de 9h à 12h (salle 1)
- Le jeudi 15 octobre de 14h30 à 17h30 (salle 1)
- Le jeudi 29 octobre de 14h30 à 17h30 (salle de permanence)

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Fougères et sur le site Internet de Fougères <https://fougeres.fr> pendant 1 an.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Fougères.